

COMMUNE DE JOURGNAC
87800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 septembre 2024
Délibération N°2024/28

Nombre de membres :
 En exercice :..... 14
 Présents :..... 12
 Représentés :..... 2
 Votants :..... 14
 Exprimés :..... 14
 Pour :..... 14
 Contre :..... 00
 Abstention :..... 00

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 septembre à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis THOMASSON, maire.

Présents : M Francis THOMASSON, Mme Marie-Pascale FRUGIER, M. Pascal GAYOU, M. Stéphane FAROUT, M. Michel RENAULT, M. Alain MAURIN, Mme Sabine LOTTE, Mme Elodie CHOQUET, M. Gaëtan GOU MILLOUX, M. Laurent BLANCHER, Mme Magalie FAUCHER, M. Robert DESBORDES.

Absents représentés : Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL (a donné pouvoir à M. Stéphane FAROUT), Mme Marie-Laure LAVERGNE (a donné pouvoir à M. Francis THOMASSON)

Mme Marie-Pascale FRUGIER est désignée secrétaire de séance.

OBJET : TRAVAUX DE POINT A TEMPS 2025.
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que chaque année des travaux ponctuels de voirie (point-à-temps) sont réalisés sur les routes communales, afin de corriger les dégradations provoquées par les aléas climatiques et la circulation d'engins lourds.

Ces travaux, réalisés par le Syndicat de Voirie de Nexon, peuvent faire l'objet d'une aide financière du Département. Monsieur le Maire propose le financement suivant pour les travaux 2025 :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant H.T.	Subventions sollicitées	Montant
Travaux de voirie Point à temps	10 700 €	Conseil départemental 40 %	4 280 €
		Autofinancement commune T.T.C.	6 420 €
TOTAL	10 700 €	TOTAL	10 700 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'estimation et le plan de financement de l'opération décrite ci-dessus,
- Sollicite une aide financière auprès du Département pour cette opération.

Fait et délibéré à Jourgnac, le 25 septembre 2024.
 Au registre sont les signatures.

La secrétaire,
 Marie-Pascale FRUGIER



Le Maire,
 Francis THOMASSON

